

L'an deux mille vingt, le 14 du mois de décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 08 décembre 2020, s'est assemblé au Rocher de Palmer à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
 Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de conseillers présents : 32
 Nombre de conseillers votants : 35

Étaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Gérard CASTAIGNEDE, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Philippe TARDY, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Christine GLEMAIN, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

Absents ou excusés avant donné pouvoir : Marie HATTRAIT ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI.

Logement de fonction cimetière Saint-Paul – Rachat d'équipement

Dans le cadre de la réhabilitation du logement de fonction du Cimetière Saint Paul de Cenon, et compte tenu de la nécessité de la continuité du service de garde qu'il permettait, tous les équipements n'ont pas pu être livrés complets. Ainsi, des équipements normalement dévolus à la charge du propriétaire ont dû être pris en charge par l'agent locataire. Il en est ainsi concernant l'aménagement de la cuisine puisqu'elle n'était livrée qu'avec les entrées et sorties de canalisations. L'agent entrant a décidé de prendre en charge la totalité des travaux d'équipement de la cuisine afin de pouvoir intégrer le logement à la date souhaitée par la municipalité.

Dans le cadre de la délibération n°2020-145, le Conseil Municipal a acté le changement de gardien au sein du logement de fonction.

Afin de garantir la même continuité de service public, il est préconisé de procéder au rachat de l'équipement par la Commune de Cenon. Au regard de ce qui se pratique dans les règlements de sinistres des assurances, il est proposé d'appliquer un coefficient de vétusté de 10% par année d'occupation, en sachant que ce coefficient ne s'applique pas la première année et qu'il a fait l'objet d'une acceptation par l'agent sortant conformément à la pratique.

Les crédits correspondants seront prévus sur le budget 2021.

Compte tenu des pièces et factures rapportées par l'agent, le décompte du tarif d'achat de l'équipement se réalise ainsi :

Listing des éléments composant l'installation de l'équipement	
Portes et placards	90,00 €
Plomberie - Électricité	121,90 €
Installation et cuisine	2 787,97 €
Equipements	319 €
TOTAL	= 3 318,87 € TTC

Ainsi, au vu des justificatifs fournis, la cuisine équipée et montée avec son électroménager a été acquise pour 3318,87 € TTC. En appliquant le coefficient de vétusté la collectivité propose de racheter l'équipement à l'agent pour une somme TTC de 2177,51 € selon le tableau indicatif suivant :

Année 1	3318,87€ - 0%	3318,87 € TTC
Année 2	3318,87€ - 10%	2986,98 € TTC
Année 3	2986,98€ - 10%	2688,28 € TTC
Année 4	2688,28€ - 10%	2419,46 € TTC
Année 5	2414,46 – 10%	2177,51 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par
35 voix pour
0 abstention
0 voix contre
Approuve le rachat de l'équipement du logement de fonction conformément au prix ci-dessus et autorise
Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Jean-Francois EGRON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20201214-2020-174-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2020
Publication : 17/12/2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.